

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **vendredi 29 janvier 2021**

Présents : Serge MORA. Éric RAVANAT. Béatrice ANCÉ-GARCIA. Pascal OTTENIO. David THIBAUD. Francis GUIGNIER. Jasmine DEBON. Florence RANCHOUP. Sylvaine HENRY-TROUSSIER. Jean-Marc GUIGNIER.

Absent excusé : Déborah WILGUSKI a donné procuration à Béatrice ANCÉ-GARCIA

Secrétaire de Séance : Éric RAVANAT

Séance ouverte à 20h10

Délibérations :

- Signature et approbation des comptes rendus du 27/11/2020 et 29/12/2020
- Le Maire demande le rajout de plusieurs délibérations (non inscrites à l'ordre du jour) concernant des demandes de subvention dans le cadre des travaux issus des schémas directeur d'assainissement et d'eau potable aux différents partenaires que sont le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et l'Etat (DSIL)
- Le conseil municipal prend plusieurs délibérations, votées à l'unanimité :
 - Signature de la convention entre la Commune de Villard Saint Christophe et la DGFIP pour l'utilisation de l'outil Pay FIP. Il s'agit de l'obligation de mettre à disposition par la commune d'une solution de paiement en ligne à destination des usagers, notamment pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement.
 - Vente des murs du « Chalet » situé 1021 route de Vaugelas – 38119 Villard Saint Christophe. Le Conseil Municipal acte la vente du Chalet pour 50 000€, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente et le charge des écritures comptables correspondantes.
 - Procédure de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'implantation de la future STEP. Désignation du bureau SETIS afin de mener à bien cette mission. L'offre financière globale s'établit à 9 835.00€ HT soit 11 802.00€ TTC. Cette proposition est dite « à tiroir », elle propose plusieurs missions qui pourront être engagées si la procédure de DUP est menée jusqu'à son terme. Si tel n'est pas le cas la Commune validera uniquement les missions effectuées.
 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement sur la Commune. Les montants subventionnables se décomposent comme suit :
 - 770 000.00€ HT pour les réseaux d'assainissement
 - 290 000.00€ HT pour la construction de la STEP
 - 160 000.00€ HT pour la MO + étude géotechnique + autres contrôleurs
 - 9 835.00€ HT pour la procédure de DUP
 - 32 000.00€ HT pour l'acquisition de la parcelle d'emprise de la STEP

Le taux de subvention maximal pourrait être de 50% (taux validé par l'agence de l'Eau le mardi 2 janvier 2021 à la suite d'échange entre M. Trautmann et M. le Maire Serge MORA)

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement sur la Commune. Les montants subventionnables se décomposent comme suit :
 - 770 000.00€ HT pour les réseaux d'assainissement
 - 290 000.00€ HT pour la construction de la STEP
 - 160 000.00€ HT pour la MO + étude géotechnique + autres contrôleurs
 - 9 835.00€ HT pour la procédure de DUP

Le taux de subvention maximal pourrait être de 25%

- Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement sur la commune. Les montants subventionnables se décomposent comme suit :
 - 770 000.00€ HT pour les réseaux d'assainissement
 - 290 000.00€ HT pour la construction de la STEP
 - 160 000.00€ HT pour la MO + étude géotechnique + autres contrôleurs
 - 9 835.00€ HT pour la procédure de DUP
 - 32 000.00€ HT pour l'acquisition de la parcelle d'emprise de la STEP

Le taux de subvention maximal pourrait être de 25%

- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la maîtrise d'œuvre et les travaux sur le réseau d'eau potable sur la Commune Les montants subventionnables se décomposent comme suit :
 - 99 000.00€ HT Centre village – renouvellement réseaux
 - 51 000.00€ HT de surpresseur
 - 25 500.00€ HT pour la MO + études + autres contrôleurs

Le taux de subvention maximal pourrait être de 50%

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la maîtrise d'œuvre et les travaux sur le réseau d'eau potable sur la Commune Les montants subventionnables se décomposent comme suit :
 - 99 000.00€ HT Centre village – renouvellement réseaux
 - 51 000.00€ HT de surpresseur
 - 25 500.00€ HT pour la MO + études + autres contrôleurs

Le taux de subvention maximal pourrait être de 20%

Point sur le zonage d'assainissement et eau potable

Les documents nécessaires en vue d'une consultation pour le recrutement d'une Maîtrise d'Oeuvre sont en cours de rédaction. La Commune est aidée par Mme Crouzet du Département de l'Isère. Dès la validation de ces documents, la Commune pourra lancer la procédure d'appel d'offre.

Avant le lancement de l'enquête publique pour la validation du schéma directeur et du zonage d'assainissement, un dossier a été déposé à la DREAL en vue d'une possible étude environnementale du projet.

En parallèle, et afin de débiter la procédure de DUP, un dossier a également été déposé aux Domaines afin de déterminer le coût financier de l'acquisition de la parcelle d'emprise de la future STEP.

Point sur l'aménagement de la cabane des Cloutons

Le devis retenu pour le lancement du projet est une rénovation de la cabane actuelle avec essentiellement la réfection complète de la toiture. L'aménagement intérieur se fait dans cette configuration par le Groupement Pastoral. Après plusieurs réunions entre les élus de la Commune et avec le groupement pastoral, la décision est prise de demander un devis pour la construction d'une nouvelle cabane. Il s'avère que la différence financière entre une rénovation et une nouvelle construction est inférieure à 10%.

Le projet sera certainement reporté sur l'exercice 2022. L'inspection du travail qui avait mis en demeure la Commune sur l'insalubrité de la cabane des Cloutons, assure qu'elle ne s'opposera pas à la saison 2021 de pastoralisme. Elle suit le dossier que la commune doit actualiser.

En revanche, la demande de la subvention ayant déjà été déposée, il conviendra d'en déposer un nouveau. La question est posée : le PPT arrive à son expiration, comment déposer une nouvelle demande de subvention ? quels seront les taux ?

Logement Mairie

M. Arnaud, actuel locataire du logement au-dessus de la mairie, a déposé son préavis. Il quittera le logement au 28 février 2021. Quelques travaux sont à prévoir : évier, meubles de cuisine, peinture.

Des devis sont lancés et certains travaux seront réalisés par l'employé communal.

Il convient de remettre rapidement ce logement à la location. Dans un premier temps une annonce sera diffusée sur le site de la mairie.

Divers

✓ Urbanisme

Point sur les dossiers en cours :

- DP 038 552 20 20007 M. BASTRENTA, abri de jardin + parking + murette, Non Opposition
- DP 038 552 21 20001 Mme POIRIER, changement de destination, en cours
- PC 038 552 20 20005 M. VADOT, reconstruction garage suite démolition, en cours
- PC 038 552 21 20001 M. BARET Nicolas, maison individuelle, Non Opposition

✓ Enquête cantine

Il ressort que 70% des interrogés sont satisfaits.

Une réunion avec l'AFIPH est prévue le vendredi 5 février 2021 pour réflexion sur les demandes des parents et des enfants.

Un retour de cette enquête sera distribué prochainement.

✓ Vaccination en Matheysine

La vaccination en Matheysine, COVID 19, suit un protocole précis. Les personnes de plus de 75 ans et les personnes vulnérables doivent consulter leur médecin traitant qui prendra rendez-vous pour la vaccination (si les vaccins sont disponibles).

Béatrice ANCÉ-GARCIA, en charge des questions sociales, a recensé et contacté tous les administrés de plus de 75 ans afin de leur expliquer cette démarche particulière en Matheysine.

✓ Retour sur le site internet de la commune

Pascal OTTENIO présente les statistiques et la fréquentation du site. Depuis sa mise service le site est en fréquentation progressive, essentiellement des connections régionales, quelques nationales et une internationale !

Le prochain Lou Vialà est en prévision pour une diffusion en mai 2021.

✓ Mur de la « Bascule »

Le mur, à la fois côté public et privé, et le système de la bascule seront réhabilités (3 devis sont en attente de retour). Le financement se fera par 60% de subvention du département (5% de plus car la place de la bascule est l'aire de retournement pour les transports scolaires et pour la DDE) et le reste en autofinancement.

Le Maire, Serge MORA propose de fixer les prochains conseils municipaux afin de traiter au mieux les affaires de la Commune :

- Vendredi 26 février 2021
- Jeudi 28 mars 2021

La séance est levée à 23h45